



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le mercredi 12 mars à 18h00** en session ordinaire.

## Ordre du jour

- \* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2025
- \* Choix du secrétaire de séance

### **FINANCES PUBLIQUES :**

- Convention avec le Département sur la mission d'assistance technique en assainissement
- Avenant à la convention avec Nièvre Ingénierie relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 01/01/2025
- Convention de partenariat avec l'Etat, direction départementale des territoires de la Nièvre relatif à la restauration de l'éclairage public sur la crête du barrage des Settons et devis de travaux SIEEEN
- Délibération révision bail commercial maison médicale 1

### **URBANISME :**

- Ajout zone accélération énergies renouvelable

### **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :**

- Délibération création poste ATSEM
- Délibération création poste accroissement temporaire d'activité

### **Divers :**

- Délibération accueil à l'école d'un enfant hors commune

### **Questions diverses**

- Cine qua non
- Référent Apostille
- Date prochain Conseil Municipal 2/04

Fait à Montsauche-les Settons, le 5 mars 2025,

Le Maire,  
LECLERCQ Marie

